



POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

Signature de la politique	Frank Pörschke, PDG
Gestionnaire responsable	Sinziana Pardhan, responsable ESG
Valable à partir de	01.10.2023
Mise à jour	N/A
Validité	Deux fois par an



Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Que cette politique ?	3
3	Les droits de l'homme à P3	3
4	Que devez-vous faire ?	4
5	Programme Mesures opérationnelles	5



1 Introduction

Nous pensons que chaque entreprise - et chaque individu - mérite un espace approprié pour se développer, afin d'assurer sa prospérité à long terme dans des environnements bénéfiques et inclusifs. Nous considérons l'ESG comme un impératif commercial et nous devons agir en tant qu'entreprise. Nous nous engageons à agir de manière morale, éthique et responsable dans nos activités quotidiennes avec nos locataires, nos employés, nos actionnaires et nos communautés locales.

En tant que première société européenne d'immobilier logistique à devenir signataire du Pacte mondial des Nations Unies, P3 s'engage à respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus qui sont pertinents pour nos opérations. L'application des valeurs des droits de l'homme dans les opérations commerciales de P3 et dans notre chaîne de valeur n'est pas seulement une question de bon sens commercial, c'est aussi la bonne chose à faire.

Pour élaborer cette politique, nous avons consulté les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme¹, et nous adhérons à Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies² pour donner notre définition des droits de l'homme.

2 Que cette politique ?

Cette politique définit l'engagement de P3 à respecter les droits de l'homme et notre responsabilité à garantir que les droits de l'homme internationalement proclamés sont respectés dans le cadre des activités commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de P3. En outre, notre processus de définition, de classification, d'évaluation, de prévention et de comptabilisation de nos impacts sur les droits de l'homme est décrit. Pour les impacts qui entraînent des conséquences négatives pour les droits de l'homme, cette politique décrit enfin les processus typiques de notre entreprise pour résoudre et remédier à ces impacts.

Cette politique s'adresse aux employés de P3, aux consultants et aux entrepreneurs, ainsi qu'aux partenaires à but non lucratif, et de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne l'impact sur les opérations commerciales, la marque et la réputation de P3.

3 Les droits de l'homme à P3

P3, en tant qu'entité paneuropéenne, se conformera aux lois nationales, y compris celles relatives aux droits de l'homme, dans les pays où elle opère. P3 s'efforce de respecter les droits de l'homme internationaux dans toute la mesure du possible. En cas de conflit entre la réglementation nationale et les normes internationales, la norme la plus élevée prévaudra.

P3 doit éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme dans le cadre de ses activités. P3 dispose de plusieurs documents de soutien qui s'alignent sur notre engagement en faveur des droits de l'homme :

- Notre manuel de l'employé décrit les attentes de nos employés.
- Autres politiques pertinentes relatives au harcèlement, à l'éthique, etc.

Dans nos relations commerciales, nous attendons de notre chaîne d'approvisionnement qu'elle adhère à des principes commerciaux alignés sur les nôtres. P3 interdit la discrimination, le travail forcé, la traite et le travail des enfants et s'engage à offrir des conditions de travail sûres et saines et à préserver dignité de l'individu.

¹ https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf

² <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>



4 Que devez-vous faire ?

Tous les employés, les fournisseurs, les consultants, les entrepreneurs et nos partenaires à but non lucratif doivent se conformer à notre politique en matière de droits de l'homme et respecter nos principes dans ce domaine.

4.1 Éducation et formation

P3 peut former les employés clés et les travailleurs sur le terrain aux questions relatives aux droits de l'homme afin de les sensibiliser à l'importance des droits de l'homme. et obtenir leur soutien pour réduire les expositions et les facteurs de risque causaux de P3.

Des tiers indépendants peuvent être utilisés pendant la plupart des audits sur site et des procédures d'action corrective. Dans la mesure du possible, P3 examine les dossiers de formation et d'éducation de ces parties ainsi que leurs références.

4.2 Audits et détection des incidents

P3 peut périodiquement effectuer des audits sur ses actifs, ses opérations ou dans les locaux de ses principaux fournisseurs. Pour les fournisseurs, P3 peut demander des visites sur place, programmées ou non, par l'intermédiaire d'un tiers indépendant, afin de s'assurer que le site ou le fournisseur respecte les droits de l'homme.

4.3 Diligence raisonnable et embarquement

Notre code de conduite est examiné par nos fournisseurs, ce qui garantit que la diligence raisonnable d'un large éventail de questions est bien gérée pour notre chaîne d'approvisionnement directe. Nous notons que des questionnaires préalables à l'embarquement et des évaluations des risques peuvent être imposés aux nouveaux fournisseurs, entrepreneurs et consultants en ce qui concerne les droits de l'homme.

4.4 Rapport d'incident

Tout incident de violation des droits de l'homme constaté dans les locaux de P3 doit être signalé à la ligne d'alerte de P3. De plus amples informations sont disponibles dans notre manuel de l'employé.

Le cas , P3 contactera les autorités locales pour signaler les incidents graves de violation des droits de l'homme.

4.5 Suivi et amélioration

P3 contrôle périodiquement et définit des méthodes pour améliorer ses performances directes et indirectes en matière de droits de l'homme, si nécessaire.

4.6 Recours en cas de violation ou d'incident

Dans la mesure du possible, P3 collaborera pour remédier aux violations et incidents détectés ou signalés par le biais de plans d'action correctifs (PAC) afin de garantir que les risques et les facteurs de causalité liés aux droits de l'homme sont éliminés de notre chaîne de valeur. Une surveillance et des rapports supplémentaires de la part de nos partenaires peuvent faire partie des mesures correctives.

Cette politique indique qu'il est possible que des violations significatives dans les activités commerciales directes ainsi que dans les activités commerciales personnelles ou non liées puissent avoir un impact sur les relations avec P3, entraînant la cessation de l'emploi, des contrats et de l'utilisation des services.

Le cas , P3 contactera les autorités locales pour signaler les incidents graves de violation des droits de l'homme.



5 Programme Mesures opérationnelles

5.1 Gouvernance et gestion des risques

Notre PDG supervise nos activités commerciales, et cette politique des droits de l'homme fait également partie de ses responsabilités générales. Pour soutenir cette supervision, plusieurs de nos départements clés travaillent en collaboration avec les départements juridique et de conformité, des ressources humaines et de l'ESG.

5.2 Rapport sur les droits de l'homme

P3 rend compte des impacts sur les droits de l'homme tels qu'ils se produisent (1) dans nos opérations directes et (2) dans la mesure du raisonnable et du faisable dans la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de ses activités de rapport annuel ESG standard.



HUMAN RIGHTS POLICY

Policy sign-off	Frank Pörschke, CEO
Responsible manager	Sinziana Pardhan, Head of ESG
Valid from	01.10.2023
Updated	N/A
Validity	Bi-annually

Table of Contents

1 Introduction..... 8

2 What does this policy do? 8

3 Human Rights at P3 8

4 What must you do? 9

5 Programme Operational Measures.....10

1 Introduction

We believe that every company—and every individual—deserves a proper space to grow, to ensure their long-term prosperity within beneficial and inclusive environments. We see ESG as a business imperative and we must act as a company and are committed to act in a way that is moral, ethical, and responsible in our daily operations with our tenants, employees, our shareholder, and our local communities.

As the first European Logistics Real Estate company to become a signatory of the United Nations Global Compact, P3 is committed to respecting all internationally recognized human rights that are relevant to our operations. Enforcing human rights values in P3's business operations and our value chain is not only good business sense, but the right thing to do.

To develop this policy, we consulted the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights¹, and we adhere to the United Nations Universal Declaration of Human Rights² to provide our definition of human rights.

2 What does this policy do?

This policy sets up P3's commitment to respect human rights and our responsibility in ensuring that internationally proclaimed human rights are met within P3's business operations and supply chain. Additionally, our process to define, classify, evaluate, prevent, and account for our impacts on human rights are described. For those impacts that lead to adverse impacts to human rights, this policy finally describes typical processes in our business to resolve and remediate any impacts.

This policy is oriented toward P3 employees, consultants and contractors, non-profit partners, and supply chain as it applies to impacts to P3's business operations, brand, and reputation.

3 Human Rights at P3

P3, as a pan-European entity, will comply with national laws, including those on human rights, in countries in which P3 operates. P3 seeks to respect international human rights to the greatest extent possible. Where conflicts in national regulation and international standards, the higher standard would prevail.

P3 should avoid causing or contributing to adverse human rights impacts within P3's operations. P3 has several supporting documents that align with our commitment to human rights:

¹ https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf

² <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

- Our Employee Handbook outlines expectations for our employees.
- Other as implemented relevant policies related to harassment, ethics, etc.

In our business dealings, we expect our supply chain to adhere to business principles aligned with our own. P3 prohibits discrimination; forced, trafficked; and child labor and is committed to safe and healthy working conditions and preserving the dignity of the individual.

4 What must you do?

All employees, suppliers, consultants, contractors, and our non-profit partners are expected to comply with our human rights policy and upkeep on our principles regarding human rights.

4.1 Education and training

P3 may educate key employees and on-site workers on human rights topics to raise awareness and enlist their support to reduce P3's exposures and causal risk factors.

Independent third parties may be utilized during most of the on-site audit and corrective action procedures. Where possible, P3 reviews these parties' training / education records and credentialing.

4.2 Audits and detection of incidents

P3 may periodically execute audits at its assets, operations, or on the premises of major suppliers. For suppliers, P3 may request scheduled or unscheduled on-site visits through an independent third party to ensure site or supplier compliance with human rights.

4.3 Due diligence and on-board

Our Code of Conduct is reviewed by our suppliers, ensuring that due diligence of a wider array of issues is well managed for our direct supply chain. We note that pre-board questionnaires and risk assessments may be imposed for new suppliers, contractors, and consultants in relation to human rights.

4.4 Incident reporting

Any incidents of human rights violations found on P3 premises should be reported to the P3 whistle blower line. Further information is available in our Employee Handbook.

Where relevant, P3 will contact the local authority to report severe incidents of human rights abuse.

4.5 Monitoring and improvement

P3 periodically monitors and defines methods to improve its direct and indirect performance regarding human rights, if necessary.

4.6 Remedy of violations and incidents

Where feasible, P3 will work together to remedy detected/reported violations and incidents through Corrective Action Plans (CAP) to ensure that adverse human rights risks and causal factors are eliminated from our value chain. Additional monitoring and reporting from our partners may be a part of the remedy.

This policy notes that it is possible that significant violations in direct business as well as personal or non-related business activities may impact relationships with P3 resulting in the termination of employment, contracts, and use of services.

Where relevant, P3 will contact the local authority to report severe incidents of human rights abuse.

5 Programme Operational Measures

5.1 Governance and risk management

Our CEO has oversight of our business activities, and this Human Rights Policy is also part of the overall responsibilities. To support the oversight, several of our key departments work collaboratively with Legal and Compliance, Human Resource and ESG Departments.

5.2 Reporting on human rights

P3 reports on human rights impacts as it occurs (1) in our direct operations and (2) as far as reasonable and feasible in supply chain as part of its standard ESG annual reporting activities.